

ASSEMBLEE NATIONALE

26 mai 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

AMENDEMENT

N° 54

présenté par
M. CARREZ, rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 15

Dans la deuxième phrase du quatrième alinéa du II de cet article, remplacer le mot :

« prendra »

par le mot :

« prend ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.